

5793

3AB OPTIQUE EXPANSION

Société par actions simplifiée au capital de 525.000 €

Siège social : 45 avenue Victor Hugo – Bâtiment 264

GRÈFFE

93300 Aubervilliers



12 MARS 2012

488 935 552 R.C.S. Bobigny

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 22 DECEMBRE 2011

DIXIEME DECISION

L'associé unique prenant acte de l'expiration à l'issue de la présente assemblée générale, des mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant du Cabinet Constantin Associés et de Monsieur Gilles CART-TANNEUR ,

Décide

De renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Constantin Associés, et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2017

De nommer, en remplacement de M. Gilles CART TANNEUR, ce dernier ayant manifesté son désir de ne pas être renouvelé dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Jean LEBIT, Membre de la Cie Régionale de Versailles, 18 avenue du 8 mai 1945 – 95200 SARCELLES, et ce, pour la durée du mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Constantin Associés.

ONZIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Certifié conforme
Le Président
Alain AFFLELOU